

Nouvelle-Aquitaine : « Nous devons engager les fonds » du CPER (Gérard Blanchard, VP)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°263599 - Publié le 14/09/2022 à 14:34

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 16/09/2022 à 09:16



Gérard Blanchard - © SebLascoux/NTE

« Je pense que le point de blocage n'est pas tant l'argent disponible que la capacité à faire et à construire. Les directions du patrimoine dans les universités sont un peu embolisées en ce moment. Une des difficultés que nous allons avoir, c'est d'engager les moyens sur certains projets immobiliers. »

C'est ce que déclare [Gérard Blanchard](#), VP (Vice-président(e)) en charge de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) de la Région Nouvelle-Aquitaine, à News Tank, le 09/09/2022. Il s'exprime au sujet du [CPER \(Contrat de plan État-région\) 2021-2027](#).

« En tant que collectivité, nous devons engager les fonds ; ils sont inscrits dans nos budgets et ceux inscrits dans l'accord régional de relance doivent l'être avant la fin de cette année. Cela concerne plusieurs dizaines de millions d'euros. De même, certains établissements bien dotés par France Relance ont l'obligation de tout engager avant la fin de l'année 2022. »

« Le CPER a été adopté par la Région, nous sommes dans l'attente de la signature officielle avec l'État. Nous savons quels projets seront financés et quelles sont les enveloppes. C'est l'aboutissement d'un travail de deux ans ».

« Si on fait la somme France Relance et CPER nous sommes à 250 M€ pour la Région et pour l'État, ce qui représente environ 500 M€ pour l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation). Avec un objectif partagé : renforcer les pôles d'excellence de manière à avoir le meilleur niveau national et international. »

« Concernant la partie 'État', il s'agit pour un peu plus de la moitié de fonds de France Relance, sur de la réhabilitation thermique et non des projets de développement. En tant que Région, nous avons refusé d'aller sur la rénovation thermique, ce qui était également une consigne claire du président de Région [Alain Rousset](#). »

« S'inscrire dans une vision pluriannuelle »

Le vice-président de Région s'exprime au sujet de la stratégie de la collectivité sur le CPER.

« Nous avons fait en sorte que les pôles soient complémentaires au niveau régional autour des sites qui ont des thématiques très bien identifiées : je pense à Bordeaux, Poitiers, Pau, La Rochelle et Limoges, qui ont chacun un projet bien établi. »

« De fait, sur la partie développement de projets, la Région est plus présente sur certains dossiers. Nous avons demandé à l'ensemble des parties prenantes de s'inscrire dans une vision pluriannuelle : une démarche à quinze, vingt ans. À partir d'un grand projet, notre proposition est de séquencer en tranches fonctionnelles et de penser notre soutien dans le temps. »

« Choqué de voir que l'État, pour faire la rénovation énergétique des bâtiments, lance un AAP »

Gérard Blanchard s'exprime au sujet de la rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, et notamment de l'[AAP \(Appel à projets\)](#) de France Relance.

« L'État a bloqué les [SCSP \(Subvention pour charges de service public\)](#) depuis des années, et tout passe en AAP. En tant qu'universitaire, j'ai été choqué de voir que l'État, pour faire la rénovation énergétique des bâtiments, lance un AAP et met un peu les établissements en concurrence. Preuve en est : l'Université de La Rochelle [dont Gérard Blanchard a été le président] n'a rien eu. »

Pour un « vrai plan d'investissement dans l'université »

« Je pense que l'État n'est pas au niveau : il devrait envisager un vrai plan d'investissement dans l'université, et qu'en aucun cas cela ne peut passer par France 2030. C'est quelque chose qui se fait dans la négociation avec les présidents d'université qui connaissent leurs besoins, et qui peut être étalé sur un plan pluriannuel. Il y a un mélange des genres, déjà vu dans le CPER.

On mélange le bâtimentaire avec un plan hydrogène ou One Health, si bien que l'on ne fait plus la différence sur ce qui relève du structurel et ce qui est du projet. »



Gérard Blanchard

Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Région Nouvelle-Aquitaine

Parcours

-	Communauté d'agglomération de La Rochelle (Agglo La Rochelle) 4 ^e VP chargé de la mise en place du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone
Depuis janvier 2016	Région Nouvelle-Aquitaine Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
2012 - avril 2016	France Universités Vice-président
Décembre 2010 - 2016	France Universités Membre élu du conseil d'administration
2009 - 2011	Pôle Recherche et Enseignement Supérieur (PRES) Limousin Poitou-Charentes Président
Novembre 2008 - février 2016	La Rochelle Université Président
2007 - 2008	Programme National de Recherche sur l'Environnement Côtier (PNEC) Co-président
2003 - 2008	La Rochelle Université Vice-Président du Conseil Scientifique
2002 - 2004	Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) Membre de la section 12
2002 - 2008	La Rochelle Université Directeur de l'unité de recherche en environnement
2000 - 2003	La Rochelle Université Directeur du DEA de biologie et écologie marines
2000 - 2002	La Rochelle Université Directeur de l'Institut du Littoral

Établissement & diplôme

1986 - 1989	Université de Bordeaux Doctor of Philosophy (Ph.D.), Marine biology and ecology
-------------	--

Fiche n° 4695, créée le 17/06/2014 à 17:01 - Màj le 02/07/2021 à 18:08



Région Nouvelle-Aquitaine

Catégorie : Région

Adresse du siège

14 Rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex France

Général

Date de création	Fusion entre l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes effective le 01/01/2016
Siège	Bordeaux
Territoire	12 départements (16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87)
Président(e)	Alain Rousset
Vice-président(e)	Gérard Blanchard, vice-président chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche Jean-Louis Nembrini, vice-président en charge de l'orientation, de l'éducation et de la jeunesse

Chiffres clés

Budget total	3,3 Md€ (2022)
--------------	----------------

Fiche n° 6284, créée le 19/01/2018 à 12:54 - Màj le 05/11/2020 à 19:00

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »